4 LES FICHES PAR UNITE HYDROGRAPHIQUE

4.1- QU'EST-CE QU'UNE UNITE HYDROGRAPHIQUE (UH) ?

Les UH cohérentes correspondent à des regroupements de bassins versants de masses d'eau superficielles basés sur les territoires pouvant faire ou faisant déjà l'objet d'une démarche SAGE, tels que prévus dans le SDAGE. Dans quelques cas, des redécoupages ou regroupement de bassins versants de masse d'eau ont été appliqués pour ajuster ces périmètres au contexte local pour une meilleure homogénéité de ces UH en termes d'enjeux ou de pressions sur le milieu.

Le bassin Seine et cours d'eau côtiers Normands est ainsi découpé en 80 Unités Hydrographiques. Quelques évolutions ont eu lieu par rapport au précédent PDM (redécoupage des anciennes UH Baie du Mont, Douve-Taute-et-Aure, Orne-Seule, Sienne-Soule-et-côtiers-ouest-et-nord-cotentin, et fusion de l'Oison avec Seine estuaire amont).

4.2- CONTENU DES FICHES PAR UH

Chaque UH cohérente fait l'objet d'une fiche de deux pages comprenant :

- **des éléments descriptifs** dans le bandeau d'entête : surface, population, linéaire des cours d'eau (seulement ceux référencés comme masses d'eau dans le référentiel DCE, hors canaux, qui représentent environ 24 000 km sur le bassin, soit un peu moins de la moitié du réseau hydrographique total du bassin), existence de SAGE le cas échéant, et une carte en vignette indiquant la localisation de l'UH sur le bassin. Les chiffres sont obtenus par traitement SIG homogène pour le bassin, et peuvent parfois différer de ceux connus pour les SAGE dont les limites ne recouvrent pas toujours parfaitement celles des UH.
- **un diagnostic** de quelques lignes résumant les principaux enjeux sur l'UH et l'évolution de la situation depuis le premier cycle.
- **un bilan schématique** sur les masses d'eau superficielles de l'UH :
  - un petit tableau résumant le nombre de masse d'eau par catégorie ;
  - deux histogrammes illustrant les états écologiques et les objectifs écologiques des masses d'eau cours d'eau de l'UH.
- **une carte des eaux superficielles** indiquant pour chaque masse d'eau : le code, l'état écologique et chimique, ainsi que l'objectif écologique et chimique (délai d'atteinte du bon état). L'état écologique actuel est donné par la couleur de la masse d'eau. Les autres informations sont données dans le pavé coloré associé à chaque masse d'eau (cf. légende des cartes).
- **une carte des eaux souterraines** indiquant pour chacune les états et objectifs chimiques et quantitatifs, et la position des captages prioritaires sur l'UH.
- **un tableau des « mesures-clefs »** (page de droite): ce sont les principales mesures à conduire sur l'UH pour atteindre les objectifs du SDAGE. Elles répondent aux principaux problèmes rencontrés sur l'UH. Elles comprennent en général les mesures les plus lourdes financièrement, mais également les mesures les plus efficaces indépendamment de leur coût. Ces mesures sont libellées selon le référentiel national des types de mesures du PDM. Des pictogrammes donnent des informations complémentaires sur les enjeux spécifiques auxquels contribuent ces mesures (cf. guide de lecture suivant), et sur la proportion de masses d'eau de l'UH visées par chaque mesure (% du nombre de masses d'eau superficielle en général, ou % du nombre de masse d'eau souterraine pour les mesures signalées par « SO »)

GUIDE DE LECTURE POUR LE TABLEAU DES MESURES CLEFS

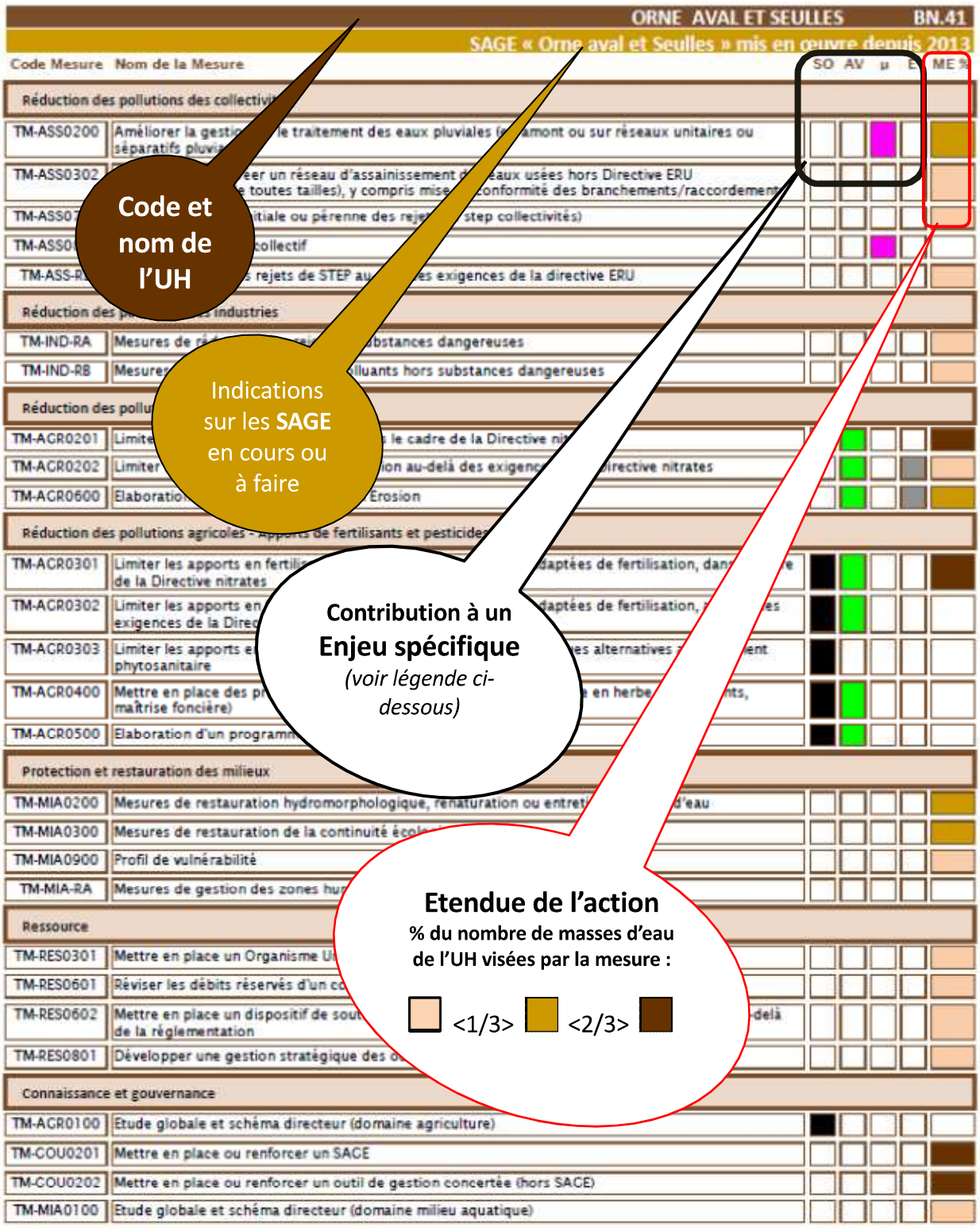

SO *Protection des eaux souterraines* / **AV** *Prévention des algues opportunistes (marées vertes) dans les eaux côtières situées à l'aval* / **µ** *Prévention des pollutions microbiologiques en amont des zones protégées du littoral (baignade, conchyliculture…)* / **E** *Limitation des ruissellements et de l'érosion des sols cultivés*

LEGENDE DES CARTES

Eaux superficielles

Légende :

Masses d'eaux superficielles

Etat écologique (ou bon potentiel) 2011-2013

Côtières, transition et plans d'eau — *Rivières*

- Inconnu
- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Masses d'eaux rivières fortement modifiées

Canaux

Détail sur l'état chimique et les objectifs

Bon — Mauvais

Etat chimique avec HAP

Objectif d'état écologique (2021): Très bon ou potentiel maximal — Bon — Report

Objectif d'état Chimique (2021): Bon — Report

Zones protégées

- Points de prélèvement de captage prioritaire "eaux de surface"
- Baignades

Occupation du sol

- Tissu urbain
- Terres arables
- Forêts

Eaux souterraines

Masses d'eaux souterraines

Etat chimique 2007-2013

- Bon
- Médiocre

Détail sur l'état quantitatif et les objectifs

Bon — Médiocre

Etat quantitatif

Objectif d'état chimique (2021): Bon — Report

Objectif d'état Quantitatif (2021): Bon — Report

Zones protégées

- Points de prélèvement de captage prioritaire "eaux souterraines"

4.3- LISTE ET CARTE DES UNITES HYDROGRAPHIQUES DU BASSIN

Les fiches sont classées par territoire de commission territoriale, et au sein de ces territoires par ordre alphabétique.

Toutes les fiches *seront* visibles sur le site internet de l'agence de l'eau et de la DRIEE de bassin.

Abréviations utilisées pour les secteurs :		
BN = Bocages Normands	Sam = Seine amont	VM = Vallée de Marne
IF = Ile de France	Sav = Seine aval	VO = Vallée d'Oise

COMITER		Nom de l'Unité Hydrographique	CODE UH
BN	1	SÉE ET COTIERS GRANVILLAIS	BN.1-1
	2	SÉLUNE	BN.1-2
	3	DIVES	BN.2
	4	AURE	BN.3-1
	5	DOUVE ET TAUTE	BN.3-2
	6	ORNE AVAL ET SEULLES	BN.4-1
	7	ORNE MOYENNE	BN.4-2
	8	ORNE AMONT	BN.4-3
	9	NORD COTENTIN	BN.5-1
	10	SIENNE SOULLES ET OUEST COTENTIN	BN.5-2
	11	TOUQUES	BN.6
	12	VIRE	BN.7
IF	13	BASSÉE VOULZIE	IF.1
	14	BIEVRE	IF.2
	15	CONFLUENCE OISE	IF.3
	16	CROULT	IF.4
	17	JUINE ESSONNE ECOLE	IF.5
	18	MARNE AVAL	IF.6
	19	MAULDRE & VAUCOULEUR	IF.7
	20	MORINS	IF.8
	21	ORGE & YVETTE	IF.9
	22	SEINE MANTOISE	IF.10
	23	SEINE PARISIENNE	IF.11
	24	YERRES	IF.12
Sam	25	ARMANCON	Sam.1
	26	AUBE	Sam.2
	27	LOING	Sam.3
	28	SEINE SUPERIEURE	Sam.4
	29	SEREIN	Sam.5
	30	YONNE AMONT	Sam.6
	31	YONNE AVAL	Sam.7
Sav	32	ANDELLE	Sav.1
	33	ARQUES	Sav.2
	34	AUBETTE & ROBEC	Sav.3
	35	AUSTREBERTHE	Sav.4
	36	AVRE	Sav.5
	37	BLAISE	Sav.6
	38	BRESLE	Sav.7
	39	CAILLY	Sav.8
	40	COMMERCE	Sav.9

COMITER		Nom de l'Unité Hydrographique	CODE UH
Sav	41	DROUETTE	Sav.10
	42	DUN VEULES	Sav.11
	43	DURDENT	Sav.12
	44	EPTE	Sav.13
	45	ETRETAT	Sav.14
	46	EURE AMONT	Sav.15
	47	EURE AVAL	Sav.16
	48	ITON	Sav.17
	49	LEZARDE	Sav.18
	50	RANCON	Sav.20
	51	RISLE	Sav.21
	52	SAANE VIENNE SCIE	Sav.22
	53	SEINE ESTUAIRE AMONT	Sav.23
	54	SEINE ESTUAIRE AVAL	Sav.24
	55	SEINE ESTUAIRE MOYEN	Sav.25
	56	SEINE FLEUVE - amont Pose	Sav.26
	57	VALMONT	Sav.27
	58	VESGRE	Sav.28
	59	VOISE	Sav.29
	60	YERES	Sav.30
VM	61	MARNE AMONT	VM.1
	62	MARNE BLAISE	VM.2
	63	MARNE CRAIE	VM.3
	64	MARNE VIGNOBLE	VM.4
	65	OURCQ	VM.5
	66	SAULX & ORNAIN	VM.6
VO	67	AILETTE	VO.1
	68	AISNE AMONT	VO.2
	69	AISNE AVAL	VO.3
	70	AISNE MOYENNE	VO.4
	71	AISNE VESLE & SUIPPE	VO.5
	72	AUTOMNE	VO.6
	73	BRECHE	VO.7
	74	NONETTE	VO.8
	75	OISE AMONT	VO.9
	76	OISE ARONDE	VO.10
	77	OISE ESCHES	VO.11
	78	OISE MOYENNE	VO.12
	79	SERRE	VO.13
	80	THERAIN	VO.14

CARTE GENERALE DES UNITES HYDROGRAPHIQUES DU BASSIN

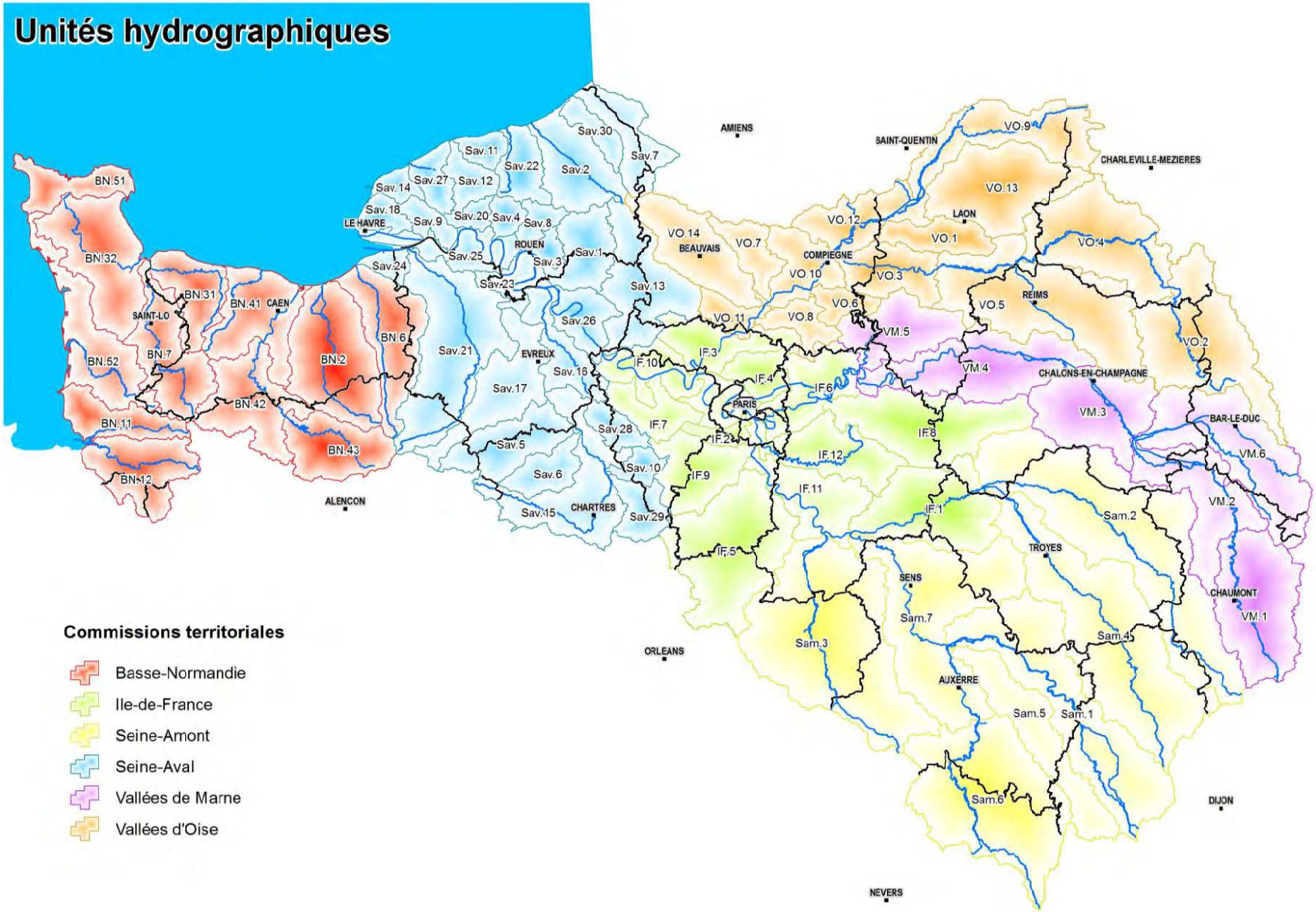

VM.5	Unité hydrographique	OURCQ
51 000 habitants	1083 km²	355 km de cours d'eau

Cette unité hydrographique est caractérisée par une faible densité de population, des forêts en tête de bassin, la présence de petits cours d'eau et de zones humides qui sont autant de facteurs favorables pour la qualité de l'eau. L'élevage et la culture (66 % de l'occupation du sol en SAU), la présence d'ouvrages hydrauliques sur certaines rivières et un risque érosif fort à très fort sont des facteurs défavorables au bon état des milieux aquatiques.

La masse d'eau souterraine concernée par ce territoire (éocène) est dégradée par les pesticides et en risque de non atteinte du bon état pour 2021 (sur les paramètres nitrates et pesticides, notamment).

L'Ourcq est influencée par la présence du canal du même nom.
La qualité des eaux de cette unité hydrographique est globalement moyenne, y compris en amont du bassin versant. Les dégradations sont dues aux paramètres biologiques voire physico-chimiques. On note également des contaminations par les métaux sur l'Ourcq, ainsi qu'un certain nombre de pesticides.
On n'observe pas de réelle amélioration de la qualité de l'eau sur ce bassin versant depuis le précédent cycle. Certains cours d'eau soumis à de fortes pressions, comme le Chaudailly, ont même tendance à se dégrader.
Des actions couplées sur les pollutions diffuses agricoles et ponctuelles d'assainissement sont donc encore nécessaires.
Un contrat global Ourcq Amont est en cours sur une partie de ce territoire.

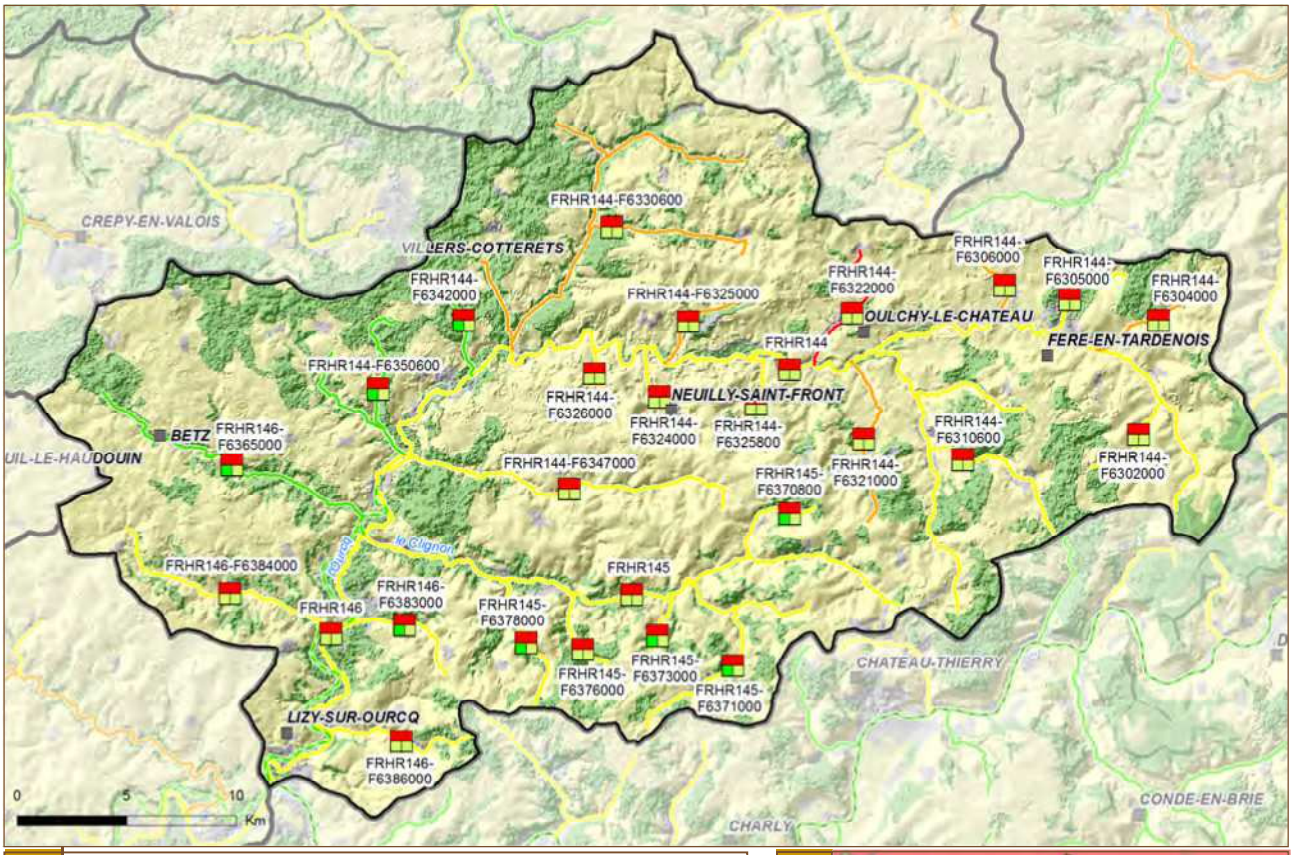

masses d'eau superficielles

28	rivières et canaux
0	lac
0	transitions
0	côtières

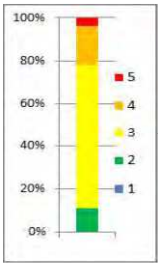

état écologique ESU

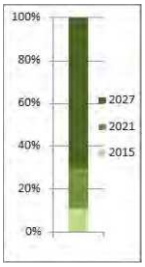

objectif ESU

masses d'eau souterraines

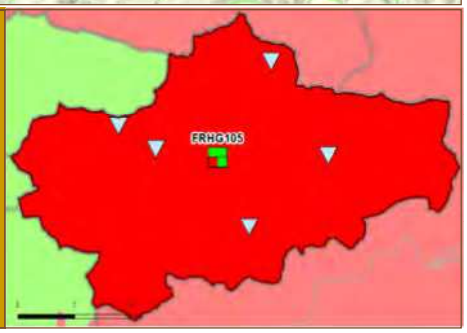

Mesure	Nom de la Mesure	SO	AV	µ	E	ME %
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS02	Mesures de réhabilitation de réseau pluvial strictement					
ASS0302	Mesures de réhabilitation de réseau d'assainissement au-delà de la directive ERU					
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)					
ASS0801	Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) au-delà de la directive ERU					
Réduction des pollutions des industries						
IND13	Mesures de réduction pollution hors substances dangereuses					
Réduction des pollutions agricoles - Transferts						
AGR0201	Mesures de réduction des transferts de fertilisants dans le cadre de la directive nitrate					
AGR0202	Mesures de réduction des transferts d'intrants au-delà de la Directive nitrates					
AGR06	Elaboration d'un programme d'action Erosion					
Réduction des pollutions agricoles - Apports de fertilisants et pesticides						
AGR0301	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Directive nitrates					
AGR0302	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Au-delà de la Directive nitrates					
AGR0303	Mesures de réduction des apports de pesticides					
AGR0401	Mesures de développement de pratiques pérennes à faibles intrants					
AGR05	Elaboration d'un programme d'action AAC					
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau					
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique					
MIA14	Mesures de gestion des zones humides					
Ressource						
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau					
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation					
RES0602	Mesures de soutien d'étiage					
Connaissance et gouvernance						
AGR01	Etude globale et schéma directeur					